

montrent bien que la capitale de cet état minuscule n'est pas autre chose. Mais quoiqu'il en soit au point de vue politique, examinons la situation de cet état indépendant au point de vue catholique.

— On ne connaît point l'histoire ecclésiastique de cette principauté jusqu'à l'année 877. A cette époque se tint un concile provincial de la Dalmatie dans lequel Antivari est nommé en premier lieu parmi les sièges attribués à l'ancienne métropole de Dioclée (maintenant siège titulaire). Dioclée ayant été détruite en 1032 ou 1034, le pape reconstitua à Antivari (*Antibaren*) l'ancienne métropolitaine de Dioclée, et ses prélats portent dans les documents les deux noms de ces sièges unis ou quelquefois l'un d'eux seulement. Des lettres d'Alexandre II il appert qu'Antivari avait anciennement neuf suffragants réduits plus tard à cinq. C'étaient les églises de Belgrade en Serbie, Soutari, Alessio, Pulati et Sappa. En 1667 l'église de Soutari fut élevée à la dignité archiépiscopale, et unie à Antivari. Mais le 4 octobre 1886, l'archevêché de Soutari fut séparé d'Antivari et constitua un diocèse complètement autonome ; de plus le pape lui donna tous les suffragants qui appartenaient jusque-là à Antivari. Enfin le 7 mars 1902 le pape Léon XIII accordait à l'archevêque d'Antivari, ou mieux lui reconnaissait le titre de Primat de Serbie.

— Antivari, réduit à ses propres ressources, ne pouvait tirer de la principauté les éléments nécessaires pour le culte catholique. Celui-ci était confié aux Franciscains, une quinzaine à peu près, chargés des 12 paroisses qui composent tout le diocèse. Quand, de par le traité de Berlin, le Monténégro fut constitué en une principauté indépendante, le prince Nicolas voulut avoir un archevêque et régler la condition de ses sujets catholiques. Pour cela il fallait négocier avec le Saint-Siège,